

Article 29 du Règlement

M. Tobin: Faites attention à votre pression artérielle, John.

M. Crosbie: De ces 9 500 tonnes, la CÉE a alloué 7 200 tonnes à l'Allemagne, 1 545 tonnes à la France et à peu près 800 tonnes à l'Angleterre. Heureusement pour nous, ce traité expire à la fin de cette année. Donc, citons ces faits dans leur contexte. Il s'agit d'un autre traité conclu par les libéraux.

Enfin, le dernier traité que je veux mentionner est une entente ou un échange de notes signées les 20 et 28 juin 1984 quand le sénateur De Bané était ministre des Pêches et le sénateur MacEachen secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les deux ont été récompensés depuis ce temps-là. Il s'agit d'un échange de notes dans lesquelles le Canada et la France ont convenu de ne pas harceler leurs navires respectifs dans cette zone contestée, la zone dite 3PS. Voilà pourquoi aujourd'hui, quand la France dit qu'elle veut avoir neuf navires dans cette zone contestée, la zone 3PS, nous lui donnons les permis nécessaires.

Pourquoi leur accorde-t-on un permis? Parce que nous voulons établir, quand cette affaire ira en arbitrage, que la France a accepté les permis que nous lui avons attribués au cours des années qui se sont écoulées entre-temps et que par conséquent elle semble admettre le fait que nous exerçons un certain contrôle ou une certaine compétence sur ces eaux. C'est la raison pour laquelle nous leur accordons un permis.

De toute façon, aux termes de cet échange de notes diplomatiques, nous ne pouvons pas empêcher la France de pêcher dans ce secteur et la France ne peut pas nous en empêcher non plus. Nous avons le droit de fixer les quotas dans cette zone. Ils s'élèvent à 42 000 tonnes au total. Nous en avons attribué 6 400 tonnes à la France, qui sont réellement destinées à Saint-Pierre et Miquelon, et 35 600 tonnes restent donc à la disposition des Canadiens. C'est un quota qui, d'après nos savants, peut être pêché en toute sécurité dans la zone 3PS en litige.

Mais les Français n'ont pas respecté ce quota et continuent encore à ne pas le faire. Ils n'accepteront pas les 6 400 tonnes et nous ne pouvons pas les y obliger. Si deux États souverains sont en désaccord, ils peuvent s'entendre entre eux et régler le différend ou bien ils peuvent s'entendre pour aller en arbitrage et faire régler leur divergence d'opinion ou leur litige par une tierce personne. Il existe une seule autre solution qui consiste à se déclarer la guerre. Ils peuvent essayer d'utiliser la force armée. Un des pays essaie de forcer l'autre à accepter la solution qu'il désire.

Il y a trois solutions possibles. J'ai été stupéfait d'entendre ce soir le chef du NPD essayer de se rendre intéressant à la Chambre en proposant de recourir à la troisième méthode, l'usage de la force. Il a rappelé que nous avions pourchassé un chalutier espagnol il y a quelques mois. Il voulait sans doute dire par là que nous devrions faire la même chose avec les chalutiers français. Il a proposé que nous usions de la force.

Ma foi, il y a une différence monumentale entre les deux situations. Le chalutier espagnol se trouvait manifestement dans la zone économique canadienne de 200 milles, alors qu'il n'en n'avait nullement le droit. Il était en violation du droit international. Mais dans la zone 3PS, le droit international ne reconnaît pas encore les droits de la France ni les nôtres. Nous

n'avons donc aucunement le droit d'en chasser les navires français. Nous aurons ce droit seulement si nous nous soumettons à l'arbitrage, si le gouvernement français se soumet à l'arbitrage avec nous et qu'une tierce partie impartiale délimite les frontières et décide de la zone économique à laquelle Saint-Pierre et Miquelon ont droit en tant que deux petites îles situées dans la zone d'influence du Canada continental, au large de Terre-Neuve et du Labrador. Si cela arrivait et qu'une tierce partie impartiale délimitait la zone économique et le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, nous pourrions évidemment prendre des mesures, forts que nous serions de l'appui du droit international.

Quelqu'un propose-t-il sérieusement ici—le gouvernement terre-neuvien propose-t-il sérieusement—que nous usions de la force pour régler cette affaire avec la France? Non pas. Notre adhésion à l'ONU nous empêche de le faire. Il ne viendrait aujourd'hui à l'idée d'aucun État civilisé d'user de la force contre un autre État civilisé pour régler un différend de ce genre. Il nous faut donc conclure un accord.

Où en somme-nous maintenant? Jusqu'à ce jour, le gouvernement terre-neuvien a été pleinement consulté là-dessus. Le secteur industriel et le syndicat intéressé aussi. Un groupe de cinq conseillers industriels, soit quatre du syndicat et du secteur et un du gouvernement terre-neuvien, a été consulté par le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Pêches et des Océans depuis le début de cette affaire, excepté la semaine dernière. Pour ma part, je n'approuve pas cette façon de faire et je crois que le gouvernement devrait s'excuser de n'avoir pas invité ces conseillers aux discussions qui ont eu lieu à Paris la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

● (2140)

M. Crosbie: A mon avis, c'était inacceptable. Mais c'était affaire de procédure.

M. Manly: C'était plus qu'une affaire de procédure.

M. Crosbie: Je dis le fond de ma pensée là-dessus. Dans l'intérêt de bonnes relations fédérales-provinciales, et conformément à la ligne de conduite adoptée jusqu'à maintenant, ces représentants auraient dû participer entièrement la semaine dernière. Ce fut une erreur. Telle est ma position.

Nous nous efforçons de convaincre la France, un pays qui compte 40 ou 50 millions d'habitants, de soumettre la question des îles Saint-Pierre et Miquelon à l'arbitrage. Celle-ci ne voit guère de motifs pressants de le faire. Elle ne voit pas d'urgence. Mais pour qui est-ce une question urgente? Pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, et pour les autres pêcheurs des provinces maritimes. Voilà pourquoi nous sommes désireux de convaincre la France d'aller à l'arbitrage. Mais la France sait que nous sommes plus pressés qu'elle de le faire. Elle ne se soucie guère des poissons au large des îles Saint-Pierre et Miquelon. Elle est prête à sacrifier les quelques milliers d'habitants de ces îles. Elle ne se préoccupe guère des habitants et des pêcheurs des îles Saint-Pierre et Miquelon.